



## Lettre de licenciement non reçu

Par **Celia griguat**, le **18/01/2017** à **11:43**

Bonjour ,suite à un abandon de poste pour déménagement après 8ans d'activité mon employeur a refusé une rupture conventionnelle j'ai donc quitté mon poste le 1 et décembre en accord avec le rh qui ma conseille de faire un abandon de poste pour avoir droit à mes allocations chômage après avoir reçu les courrier d'avertissement j'ai reçu la convocation pour l'entretien préalable de licenciement qui était prévu le 4 janvier je n'y suis pas aller sur ses conseils et depuis je n'ai toujours pas reçu ma lettre de licenciement solde de tout compte etc ma question est : quel delai l'employeur a t'il pour m'envoyer les documents ? Je vais être expulsé bientôt j'ai un enfant et des problèmes de santé et financier des dettes qui s'accumulent merci de votre aide svp

Par **P.M.**, le **18/01/2017** à **11:59**

Bonjour,

L'employeur vous a donné un très mauvais conseil, la preuve...

En plus si l'employeur vous a déjà envoyé des avertissements au sens juridique du terme, il ne peut pas sanctionner deux fois la même faute...

Pour répondre à votre interrogation, l'employeur a normalement un mois après la date prévue pour l'entretien préalable pour vous notifier ce qui devrait être un licenciement pour faute grave mais il pourrait encore faire traîner les choses...